

# Guide de lecture des tableaux de contrôle Enquête de coût psy 2016

---

**Table des matières**

<b>1. Analyse des SAC.....</b>	<b>4</b>
1.1. Répartition des charges nettes par titre et par SAC.....	4
1.2. Charges de personnel comparées aux données établissement N-1 par SAC.....	5
1.3. Evolution du coût d'ETP PM des SAC par rapport N-1 .....	7
1.4. Evolution du coût d'ETP PI des SAC par rapport N-1.....	8
1.5. Evolution du coût d'ETP PNM des SAC par rapport N-1.....	9
<b>2. Activité RIMP .....</b>	<b>10</b>
2.1. Evolution de l'activité RIMP - prise en charge à temps complet.....	10
2.2. Evolution de l'activité RIMP - prise en charge à temps partiel .....	10
2.3. Evolution de l'activité RIMP - prise en charge ambulatoire .....	10
2.4. RIMP en incohérence .....	10
2.5. Comparaison RTC / RIMP par SAC au niveau plancher .....	11
2.6. Comparaison RTC / RIMP par SAC au niveau fin .....	12
2.7. Comparaison RTC / RIMP par SAC au niveau plancher/fin selon le découpage de l'établissement	13
<b>3. Analyse des SAMT .....</b>	<b>14</b>
3.1. Pourcentage d'UO par type de bénéficiaire pour les SAMT concernés par la PSY .....	14
3.2. Répartition des charges nettes par titre et par SAMT.....	15
3.3. Evolution du coût d'ETP PM des SAMT par rapport N-1.....	16
3.4. Evolution du coût d'ETP PI des SAMT par rapport N-1 .....	17
3.5. Evolution du coût d'ETP PNM des SAMT par rapport N-1 .....	18
<b>4. Analyse des activités spécifiques .....</b>	<b>19</b>
4.1. Liste des activités spécifiques avec PM à 0 euros .....	19
4.2. Liste des activités spécifiques avec PNM à 0 euros.....	19
4.3. Evolution du coût d'ETP PM des Activités spécifiques par rapport N-1.....	20
4.4. Evolution du coût d'ETP PI des Activités spécifiques par rapport N-1 .....	21
4.5. Evolution du coût d'ETP PNM des Activités spécifiques par rapport N-1 .....	22
<b>5. Synthèse .....</b>	<b>23</b>
5.1. Synthèse des coûts moyens des ETP par type de SA.....	23
5.2. Focus sur les honoraires libéraux et redevance .....	24
5.3. Montant des charges nettes majorées des SAC PSY (LM via les clés de répartition) .....	25

5.4. ....	Coût d'UO des SAC et activités spécifiques PSY (LM via les clés de répartition)	26
5.5.	Coût d'UO des SA auxiliaires .....	27

## 1. Analyse des SAC

### 1.1. Répartition des charges nettes par titre et par SAC

SAC	Libellé saisi de la SAC	Libellé officiel de la SAC	CT1PM euros	CT1PM %	CT1PNM euros	CT1PNM %	CT2 euros	CT2 %	CT3 euros	CT3 %	CT4 euros	CT4 %	Montant total euros	Total
SAC 1														100%
SAC 2														
..														
Total														

**Objectif du tableau :** Contrôler la cohérence des imputations analytiques sur les sections PSY par le poids des postes principaux de charges directes (nettes de produits de titre 3).

**Sources :** Onglet « cpte\_CN ».

**Action :** En cas d'identification d'anomalies, les corrections se feront sur l'onglet « cpte\_CN ».

## 1.2. Charges de personnel comparées aux données établissement N-1 par SAC

SAC	Libellé saisi de la SAC	Libellé officiel de la SAC	N			N-1			Evolution N/N-1 en %		
			Personnel médical	Personnel interne et étudiant	Personnel non médical	Personnel médical	Personnel interne et étudiant	Personnel non médical	Personnel médical	Personnel interne et étudiant	Personnel non médical
SAC 1											
SAC 2											
...											
Total											

**Objectif du tableau** : s'assurer de la cohérence des évolutions de personnel par section d'une année sur l'autre.

**Sources** : Onglet « cpte\_CN LGG-MT-LM-STR-Clin » du classeur RTC.

Charges de Personnel Médical N-1 = Charges de Personnel Médical (CT1PM) - compte 621 (CT1PM621) - compte 6424 (CT1PM6424) - compte 6484 (CT1PM6484) - produits déductibles (PT3PMX9)

Charges de Personnel Interne et étudiant N-1 = Charges du compte 6424 (CTPM6424)

Charges de Personnel Non Médical N-1 = Charges de Personnel Non Médical (CT1PNM) - compte 621 (CT1PNM621) - compte 6484 (CT1PNM6484) - produits déductibles (PT3PNMX9)

Attention, il y a un biais sur le calcul des charges des ETP en N-1 par rapport à N :

- Côté PM, le PT3PMX9 de 2016 ne comprend pas le montant PT3PIX9 alors qu'en 2015, PT3PMX9 comprend les charges liées au PI ;
- Côté PI, nous ne disposons pas du montant PT3PIX9 ni des charges sociales.

**Action :** En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger les charges, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

### 1.3. Evolution du coût d'ETP PM des SAC par rapport N-1

SAC	Libellé saisi de la SAC	Libellé officiel de la SAC	Charges de personnel médical N	ETP de personnel médical N	Charges / ETP N	Charges de personnel médical N-1	ETP de personnel médical N-1	Charges / ETP N-1	Evolution du ratio par rapport à N-1	Charges / ETP référence N-1	Evolution du ratio par rapport à la référence N-1
SAC 1											
Total											

**Objectif du tableau** : s'assurer de la cohérence des évolutions des couts de personnel par section d'une année sur l'autre.

**Sources** : Onglets « ETPR » du classeur RTC N et « cpte\_CN LGG-MT-LM-STR-Clin » et « ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin » du classeur RTC N-1.

Voir explications des calculs et biais des charges d'ETP pour N-1 dans le tableau 1.2.

**Action** : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

**Focus** : Les cellules sont en rouge si le coût de l'ETP est <25 000 € ou > 150 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifier auprès du superviseur dans le cas contraire.

#### 1.4. Evolution du coût d'ETP PI des SAC par rapport N-1

SAC	Libellé saisi de la SAC	Libellé officiel de la SAC	Charges de personnel interne et étudiant N	ETP de personnel interne et étudiant N	Charges / ETP N	Charges de personnel interne et étudiant N-1	ETP de personnel interne et étudiant N-1	Charges / ETP N-1	Evolution du ratio par rapport à N-1
SAC 1									
Total									

**Objectif du tableau :** S'assurer de la cohérence des évolutions des couts de personnel par section d'une année sur l'autre.

**Sources :** Onglets « ETPR » du classeur RTC N et « cpte\_CN LGG-MT-LM-STR-Clin » et « ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin » du classeur RTC N-1.

Voir explications des calculs et biais des charges d'ETP pour N-1 dans le tableau 1.2.

**Action :** En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

**Focus :** Les cellules sont en rouge si le coût de l'ETP est <25 000 € ou > 150 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifier auprès du superviseur dans le cas contraire.



### 1.5. Evolution du coût d'ETP PNM des SAC par rapport N-1

SAC	Libellé saisi de la SAC	Libellé officiel de la SAC	Charges de personnel non médical N	ETP de personnel non médical N	Charges / ETP N	Charges de personnel non médical N-1	ETP de personnel non médical N-1	Charges / ETP N-1	Evolution du ratio par rapport à N-1	Charges / ETP référence N-1	Evolution du ratio par rapport à la référence N-1
SAC 1											
Total											

**Objectif du tableau :** s'assurer de la cohérence des évolutions des couts de personnel par section d'une année sur l'autre.

**Sources :** Onglets « ETPR » du classeur RTC N et « cpte\_CN LGG-MT-LM-STR-Clin » et « ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin » du classeur RTC N-1.

Voir explications des calculs et biais des charges d'ETP pour N-1 dans le tableau 1.2.

**Action :** En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

**Focus :** Les cellules sont en rouge si le coût de l'ETP est <25 000 € ou > 150 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifier auprès du superviseur dans le cas contraire.

## 2. Activité RIMP

### 2.1. Evolution de l'activité RIMP - prise en charge à temps complet

Age		Année N	Année N-1	Evolution en %
<b>Adulte</b>	Nombre de RPSA transmis			
	Séjours : Durée moyenne d'hospitalisation (DMH)			
	Séjours : Nombre de journées de présence			
	Séjours : Nombre de nuits			
<b>Enfant</b>	Séjours : Nombre de patients			
	Nombre de RPSA transmis			
	Séjours : Durée moyenne d'hospitalisation (DMH)			
	Séjours : Nombre de journées de présence			
	Séjours : Nombre de nuits			
	Séjours : Nombre de patients			

La DMH se calcule en divisant le nombre de journées de présence par le nombre de patients.

### 2.2. Evolution de l'activité RIMP - prise en charge à temps partiel

Age		Année N	Année N-1	Evolution en %
<b>Adulte</b>	Nombre de RPSA transmis			
	Séjours : Nombre de journées présence			
	Séjours : Nombre de demi-journées présence			
<b>Enfant</b>	Nb de RPSA transmis			
	Séjours : Nombre de journées présence			
	Séjours : Nombre de demi-journées présence			

### 2.3. Evolution de l'activité RIMP - prise en charge ambulatoire

Age		Année N	Année N-1	Evolution en %
<b>Adulte</b>	Nombre de R3A transmis			
<b>Enfant</b>	Nombre de R3A transmis			

On compte dans le nombre de R3A transmis seulement ceux où il y a un lieu de l'acte renseigné.

### 2.4. RIMP en incohérence

Age		Année N	Année N-1	Evolution en %
<b>Adulte</b>	Nombre de RPSA sans FA			
<b>Adulte</b>	Nombre de R3A sans code lieu			
<b>Enfant</b>	Nombre de RPSA sans FA			
<b>Enfant</b>	Nombre de R3A sans code lieu			

Correspond à une FA ou un code lieu non renseigné ou vide dans le RIMP.

**Objectif des tableaux** : s'assurer de la cohérence des évolutions d'activité d'une année sur l'autre.

**Sources** : RIMP N et N-1. – Tableau MaPsy 1.D.2.SYNTHA

**Action** : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

## 2.5. Comparaison RTC / RIMP par SAC au niveau plancher

SA	Niveau plancher	Age	Type d'hospitalisation	Nombre de journées/actes RTC	Nombre de journées/actes RIMP	Ecart	Evolution en %
9344111	01-TC 24H	Adulte	HC				

**Objectif du tableau** : s'assurer de la cohérence du recueil de l'activité entre le RTC et le RIMP.

**Sources** : RIMP et onglet « Cle\_UO » du classeur RTC.

**Action** : En cas d'écart, l'établissement devra soit corriger, soit justifier les données auprès du superviseur.

## 2.6. Comparaison RTC / RIMP par SAC au niveau fin

SA	Niveau plancher	Niveau fin	Age	Type d'hospitalisation	Nombre de journées/actes RTC	Nombre de journées/actes RIMP	Ecart	Evolution en %
93441111	01-TC 24H	01-Hospit Temps Complet	Adulte	HC				

**Objectif du tableau :** s'assurer de la cohérence du recueil de l'activité entre le RTC et le RIMP.

**Sources :** RIMP et onglet « Cle\_UO » du classeur RTC.

**Information :** Seuls les niveaux fins sont indiqués dans ce tableau ; les SAC où il n'y a pas de niveau fin ne sont pas présentés dans ce tableau mais dans le tableau précédent.

Pour la SAC de géronto psychiatrie adultes et la SAC adolescents dans une unité dédiée, il n'est pas possible de repérer ces activités dans une RIMP puisqu'il s'agit d'une unité spécifique de l'hospitalisation temps plein (FA=01). Ces activités seront donc dans la partie hospitalisation à temps plein (01-Hospit Temps Complet) dans le RIMP.

**Action :** En cas d'écart, l'établissement devra soit corriger, soit justifier les données auprès du superviseur.

Si l'établissement n'a qu'une seule section fine dans un niveau plancher, il serait plus précis de créer la SA au niveau fin.

## 2.7. Comparaison RTC / RIMP par SAC au niveau plancher/fin selon le découpage de l'établissement

SA	Niveau plancher	Niveau fin	Age	Type d'hospitalisation	Nombre de journées/actes RTC	Nombre de journées/actes RIMP	Ecart	Evolution en %
93441111	01-TC 24H	01-Hospit Temps Complet	Adulte	HC				

**Objectif du tableau** : s'assurer de la cohérence du recueil de l'activité entre le RTC et le RIMP.

**Sources** : RIMP et onglet « Cle\_UO » du classeur RTC.

**Information** : La comparaison entre les UO RTC et les UO du RIMP est réalisé selon le découpage de l'établissement :

- Si l'établissement a créé des SA fines seulement, la comparaison se fera au niveau fin de la SA
- Si l'établissement a créé des SA au niveau plancher, la comparaison se fera au niveau plancher de la SA
- Si l'établissement a créé un niveau plancher et au moins une SA au niveau fin pour le même type de SA, la comparaison se fera au niveau fin pour les SA de niveau fin et les autres activités côté RIMP seront sommées au niveau plancher pour comparer avec la SA au niveau plancher.
- Si l'établissement n'a pas du tout créé un type d'activité, pour ce type, seul le niveau plancher sera présenté.

Pour la SAC de géronto psychiatrie adultes et la SAC adolescents dans une unité dédiée, il n'est pas possible de repérer ces activités dans une RIMP puisqu'il s'agit d'une unité spécifique de l'hospitalisation temps plein (FA=01). Ces activités seront donc dans la partie hospitalisation à temps plein (01-Hospit Temps Complet) dans le RIMP.

**Action** : En cas d'écart, l'établissement devra soit corriger, soit justifier les données auprès du superviseur.

Si l'établissement n'a qu'une seule section fine dans un niveau plancher, il serait plus précis de créer la SA au niveau fin.

### 3. Analyse des SAMT

#### 3.1. Pourcentage d'UO par type de bénéficiaire pour les SAMT concernés par la PSY

x SAMT ont des UO sur des sections PSY sur x SAMT.

SAMT	Libellé saisi de la SAMT	Libellé officiel de la SAMT	Mode de fonctionnement	Nature de l'UO	Nombre d'UO PSY (SAC, CONSULT, ACTSPE PSY)	Pourcentage d'UO PSY (SAC, CONSULT, ACTSPE PSY)	Nombre d'UO SAC, DEF_SAMT, CONSULT, ACTSPE hors PSY	Pourcentage d'UO SAC, DEF_SAMT, CONSULT, ACTSPE hors PSY	Nombre d'UO autres	Pourcentage d'UO autres
SAMT 1										
SAMT 2										
...										

**Objectif du tableau :** Connaître la part de l'activité de l'établissement dédiée à la psychiatrie par rapport aux autres champs de l'hospitalisation (MCO, SSR, HAD).

**Sources :** Onglet « Cle\_UO » du classeur RTC. Seules les SAMT ayant au moins une UO sur la PSY sont présentées dans ce tableau.

Le nombre d'UO PSY est calculé en sommant les UO indiquées sur les SAC PSY, CONSULT PSY et activités spécifiques PSY dans l'onglet « Cle\_UO ».

Le nombre d'UO SAC, DEF\_SAMT, CONSULT et ACTSPE hors PSY est calculé en sommant les UO indiquées sur les SAC hors PSY, DEF\_SAMT, CONSULT hors PSY et activités spécifiques hors PSY dans l'onglet « Cle\_UO ».

Le nombre d'UO autres est en retirant le nombre d'UO total le nombre d'UO sur les SAC PSY, CONSULT PSY et activités spécifiques PSY et le nombre d'UO sur les SAC hors PSY, DEF\_SAMT, CONSULT hors PSY et activités spécifiques hors PSY dans l'onglet « Cle\_UO ».

**Action :** En cas de valeurs aberrantes ou atypiques, l'établissement devra soit corriger, soit justifier les données auprès du superviseur.

### 3.2. Répartition des charges nettes par titre et par SAMT

SAMT	Libellé saisi de la SAMT	Libellé officiel de la SAMT	CT1PM euros	CT1PM %	CT1PNM euros	CT1PNM %	CT2 euros	CT2 %	CT3 euros	CT3 %	CT4 euros	CT4 %	Montant total euros	Total
SAMT 1														100%
SAMT 2														
..														
Total														

**Objectif du tableau :** Contrôler la cohérence des imputations analytiques sur les SAMT (concernées par la PSY) par le poids des postes principaux de charges directes (nettes de produits de titre 3).

**Sources :** Onglet « cpte\_CN ». Seules les SAMT ayant au moins une UO sur la PSY sont présentées dans ce tableau.

**Action :** En cas d'identification d'anomalies, les corrections se feront sur l'onglet « cpte\_CN ».

### 3.3. Evolution du coût d'ETP PM des SAMT par rapport N-1

SAMT	Libellé saisi de la SAMT	Libellé officiel de la SAMT	Charges de personnel médical N	ETP de personnel médical N	Charges / ETP N	Charges de personnel médical N-1	ETP de personnel médical N-1	Charges / ETP N-1	Evolution du ratio par rapport à N-1	Charges / ETP référence N-1	Evolution du ratio par rapport à la référence N-1
SAMT 1											
Total											

**Objectif du tableau** : s'assurer de la cohérence des évolutions des couts de personnel par section d'une année sur l'autre.

**Sources** : Onglets « ETPR » du classeur RTC N et « cpte\_CN LGG-MT-LM-STR-Clin » et « ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin » du classeur RTC N-1. Seules les SAMT ayant au moins une UO sur la PSY sont présentées dans ce tableau.

Voir explications des calculs et biais des charges d'ETP pour N-1 dans le tableau 1.2.

**Action** : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

**Focus** : Les cellules sont en rouge si le coût de l'ETP est <25 000 € ou > 150 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifier auprès du superviseur dans le cas contraire.



### 3.4. Evolution du coût d'ETP PI des SAMT par rapport N-1

SAMT	Libellé saisi de la SAMT	Libellé officiel de la SAMT	Charges de personnel interne et étudiant N	ETP de personnel interne et étudiant N	Charges / ETP N	Charges de personnel interne et étudiant N-1	ETP de personnel interne et étudiant N-1	Charges / ETP N-1	Evolution du ratio par rapport à N-1
SAMT 1									
Total									

**Objectif du tableau :** S'assurer de la cohérence des évolutions des couts de personnel par section d'une année sur l'autre.

**Sources :** Onglets « ETPR » du classeur RTC N et « cpte\_CN LGG-MT-LM-STR-Clin » et « ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin » du classeur RTC N-1. Seules les SAMT ayant au moins une UO sur la PSY sont présentées dans ce tableau.

Voir explications des calculs et biais des charges d'ETP pour N-1 dans le tableau 1.2.

**Action :** En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

**Focus :** Les cellules sont en rouge si le coût de l'ETP est <25 000 € ou > 150 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifier auprès du superviseur dans le cas contraire.

### 3.5. Evolution du coût d'ETP PNM des SAMT par rapport N-1

SAMT	Libellé saisi de la SAMT	Libellé officiel de la SAMT	Charges de personnel non médical N	ETP de personnel non médical N	Charges / ETP N	Charges de personnel non médical N-1	ETP de personnel non médical N-1	Charges / ETP N-1	Evolution du ratio par rapport à N-1	Charges / ETP référence N-1	Evolution du ratio par rapport à la référence N-1
SAMT 1											
Total											

**Objectif du tableau** : s'assurer de la cohérence des évolutions des coûts de personnel par section d'une année sur l'autre.

**Sources** : Onglets « ETPR » du classeur RTC N et « cpte\_CN LGG-MT-LM-STR-Clin » et « ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin » du classeur RTC N-1.

Voir explications des calculs et biais des charges d'ETP pour N-1 dans le tableau 1.2.

**Action** : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

**Focus** : Les cellules sont en rouge si le coût de l'ETP est <25 000 € ou > 150 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifié auprès du superviseur dans le cas contraire.

#### 4. Analyse des activités spécifiques

##### 4.1. Liste des activités spécifiques avec PM à 0 euros

Activité spécifique	Libellé saisi	Libellé officiel
PSY001	CUMP	CUMP
PSY039	Activité spécifique autre	Activité spécifique autre

**Objectif du tableau :** Le tableau présente la liste des activités spécifiques sans charge de personnel médical.

**Sources :** Onglet « cpte\_CN » du classeur RTC lorsque CT1PM est nul.

**Action :** L'établissement doit procéder à la correction de ses données et/ou justifier auprès du superviseur.

##### 4.2. Liste des activités spécifiques avec PNM à 0 euros

Activité spécifique	Libellé saisi	Libellé officiel
PSY001	CUMP	CUMP
PSY039	Activité spécifique autre	Activité spécifique autre

**Objectif du tableau :** Le tableau présente la liste des activités spécifiques sans charge de personnel non médical.

**Sources :** Onglet « cpte\_CN » du classeur RTC lorsque CT1PNM est nul.

**Action :** L'établissement doit procéder à la correction de ses données et/ou justifier auprès du superviseur.

#### 4.3. Evolution du coût d'ETP PM des Activités spécifiques par rapport N-1

Activités spécifiques	Libellé saisi de la SA	Libellé officiel de la SA	Charges de personnel médical N	ETP de personnel médical N	Charges / ETP N	Charges de personnel médical N-1	ETP de personnel médical N-1	Charges / ETP N-1	Evolution du ratio par rapport à N-1	Charges / ETP référence N-1	Evolution du ratio par rapport à la référence N-1
Activités spécifiques 1											
Total											

**Objectif du tableau :** s'assurer de la cohérence des évolutions des coûts de personnel par section d'une année sur l'autre.

**Sources :** Onglets « ETPR » du classeur RTC N et « cpte\_CN LGG-MT-LM-STR-Clin » et « ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin » du classeur RTC N-1.

Voir explications des calculs et biais des charges d'ETP pour N-1 dans le tableau 1.2.

**Action :** En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

**Focus :** Les cellules sont en rouge si le coût de l'ETP est <25 000 € ou > 150 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifié auprès du superviseur dans le cas contraire.

#### 4.4. Evolution du coût d'ETP PI des Activités spécifiques par rapport N-1

Activités spécifiques	Libellé saisi de la SA	Libellé officiel de la SA	Charges de personnel interne et étudiant N	ETP de personnel interne et étudiant N	Charges / ETP N	Charges de personnel interne et étudiant N-1	ETP de personnel interne et étudiant N-1	Charges / ETP N-1	Evolution du ratio par rapport à N-1
Activités spécifiques 1									
Total									

**Objectif du tableau :** S'assurer de la cohérence des évolutions des coûts de personnel par section d'une année sur l'autre.

**Sources :** Onglets « ETPR » du classeur RTC N et « cpte\_CN LGG-MT-LM-STR-Clin » et « ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin » du classeur RTC N-1.

Voir explications des calculs et biais des charges d'ETP pour N-1 dans le tableau 1.2.

**Action :** En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

**Focus :** Les cellules sont en rouge si le coût de l'ETP est <25 000 € ou > 150 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifié auprès du superviseur dans le cas contraire.

#### 4.5. Evolution du coût d'ETP PNM des Activités spécifiques par rapport N-1

Activités spécifiques	Libellé saisi de la SA	Libellé officiel de la SA	Charges de personnel non médical N	ETP de personnel non médical N	Charges / ETP N	Charges de personnel non médical N-1	ETP de personnel non médical N-1	Charges / ETP N-1	Evolution du ratio par rapport à N-1	Charges / ETP référence N-1	Evolution du ratio par rapport à la référence N-1
Activités spécifiques 1											
Total											

**Objectif du tableau :** s'assurer de la cohérence des évolutions des coûts de personnel par section d'une année sur l'autre.

**Sources :** Onglets « ETPR » du classeur RTC N et « cpte\_CN LGG-MT-LM-STR-Clin » et « ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin » du classeur RTC N-1.

Voir explications des calculs et biais des charges d'ETP pour N-1 dans le tableau 1.2.

**Action :** En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

**Focus :** Les cellules sont en rouge si le coût de l'ETP est <25 000 € ou > 150 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifié auprès du superviseur dans le cas contraire.

## 5. Synthèse

### 5.1. Synthèse des coûts moyens des ETP par type de SA

Type de SA	Type de personnel	Minimum	Moyenne	Maximum
SAC	PM			
SAC	PI			
SAC	PNM			
SAMT	PM			
SAMT	PI			
SAMT	PNM			
Act spé	PM			
Act spé	PI			
Act spé	PNM			
LM	PM			
LM	PI			
LM	PNM			
LGG	PM			
LGG	PI			
LGG	PNM			

#### **Objectif du tableau :**

Ce tableau permet aux établissements ayant des charges de personnel conséquentes d'avoir un tableau de synthèse des atypies sur les montants par ETP par type de personnel. L'intérêt est de voir de façon très rapide les éventuelles incohérences.

**Sources :** Onglets « ETRR » du classeur RTC N et « cpte\_CN LGG-MT-LM-STR-Clin » et « ETPR LGG-MT-LM-STR-Clin » du classeur RTC N-1.

**Action :** Pour savoir de quelle SA il s'agit, il faut aller dans les onglets des SA idoines puis si nécessaire corriger dans ARCAH.

**Focus :** Les cellules sont en rouge si le coût de l'ETP est <25 000 € ou > 150 000 €. Ce montant doit être corrigé s'il est faux ou justifier auprès du superviseur dans le cas contraire.

Les ratios nuls ne sont pas pris en compte dans le calcul, c'est-à-dire que l'on prend en compte dans le calcul du ratio seulement les montants positifs et le nombre d'ETP positif afin de calculer ensuite le ratio minimum, moyen et maximum et ainsi voir les dispersions sur chaque type de personnel.

## 5.2. Focus sur les honoraires libéraux et redevance

Montant des honoraires des libéraux (compte 6484)	Compte de redevance (compte 753)

**Objectif du tableau** : vérifier que les établissements qui ont des charges dans le compte 6484 ont déclaré un montant de redevance et inversement.

**Sources** : Feuille « CRP » du classeur RTC.

**Action** : Corriger dans le classeur ARCAH le cas échéant.



### 5.3. Montant des charges nettes majorées des SAC PSY (LM via les clés de répartition)

Type d'hospitalisation	SA	Libellé saisi de la SA	Libellé officiel de la SA	Montant total charges nettes	Charges de LM via les clés	Charges de SAMT (avec LM via les clés)	Montant imputé LGG	Montant imputé STR	Montant Total charges nettes majorées	Répartition
HC	SAC 1									
HC	SAC 2									
<i>HC</i>	<i>Total</i>									
HP	SAC 3									
HP	SAC 4									
<i>HP</i>	<i>Total</i>									
Ambu	SAC 5									
Ambu	SAC 6									
<i>Ambu</i>	<i>Total</i>									
<b>Montant Total</b>										
<b>Répartition</b>										<b>100%</b>

**Objectif du tableau :** Connaître la répartition analytique des charges nettes par section et leur poids relatifs dans le total de l'établissement.

**Sources :** Onglet « CNmaj Cli » de VALID-RTC.

**Action :** En cas de valeurs aberrantes ou atypiques, l'établissement devra soit corriger, soit justifier les données auprès du superviseur.

#### 5.4. Coût d'UO des SAC et activités spécifiques PSY (LM via les clés de répartition)

Type d'hospitalisation	SA	Libellé saisi de la SA	Libellé officiel de la SA	Charges nettes majorées (LM via les clés) N	Nombre d'UO RTC N	Coût d'UO N	Charges nettes majorées (LM via les clés) N-1	Nombre d'UO RTC N-1	Coût d'UO N-1	Evolution par rapport à N-1	Coût d'UO du référentiel RTC N-1 de la catégorie de l'ES	Ecart en % par rapport au coût du référentiel
	SAC 1											
	PSY001											

**Objectif du tableau :** s'assurer de la cohérence des évolutions des coûts d'UO par section d'une année sur l'autre.

**Sources :** Onglets « CNmaj Cli » et « CNmaj Act. Spé. » de VALID-RTC

Suite au regroupement des onglets des clés et des UO dans ARCAH RTC N, certaines SA ont désormais un coût d'UO qui peut être calculé alors que ce n'était pas possible en N-1. Pour ces SA, le coût d'UO N-1 et le coût d'UO du référentiel RTC N-1 sont grisés.

**Action :** En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.

### 5.5. Coût d'UO des SA auxiliaires

Type de SA	SA	Libellé saisi de la SA	Libellé officiel de la SA	Nature de l'UO	Charges* N	Nombre d'UO RTC N	Coût d'UO N	Charges* N-1	Nombre d'UO RTC N-1	Coût d'UO N-1	Evolution par rapport à N-1	Coût d'UO du référentiel RTC N-1 de la catégorie de l'ES	Ecart en % par rapport au coût du référentiel

**Objectif du tableau** : s'assurer de la cohérence des évolutions des coûts d'UO par section d'une année sur l'autre.

**Sources** : Onglet « Synth. SA auxiliaires » de VALID-RTC.

**Action** : En cas de variation importante (à la hausse comme à la baisse), l'établissement devra soit corriger, soit justifier l'évolution auprès du superviseur.